

(D)Écrire la mine : le corps entre indicateur et ressource.

Noël Barbe

Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire sur l'Institution de la Culture-UMR 2558

Paru dans *Exercices sociologiques autour de Roger Cornu. Dans le chaudron de la sorcière*, coordonné par Emmanuelle Dutertre, Jean-Bernard Ouedraogo et François-Xavier Triviere, Paris, L'Harmattan, 2005 : 117-139.

« Dès qu'il est saisi par l'écriture, le concept est cuit »

Jacques Derrida

« [...] nous avons décidé de faire publiquement, au cœur du pays minier un **vrai** procès qui posera la **vraie** question : 16 mineurs sont morts, qui sont les coupables ? »

Jean-Paul Sartre, *Appel pour un tribunal populaire*, 1970.

En 1998, dans un article portant sur le traitement sociologique de l'incorporation des gestes et des postures dans l'apprentissage, Roger Cornu souligne que le corps est « bien trop oublié dans un certain nombre d'analyses »¹.

C'est à cette question de la prise en compte du corps des acteurs par les sciences sociales², mais aussi par les acteurs, que nous voudrions contribuer par un double

¹ R. Cornu, « Mon corps c'est ma mémoire », *Les Territoires du Travail*, 1, p. 87. Ce texte se conclut par une réflexion sur ce que l'on pourrait nommer le réductionnisme technologiste des opérations de conservation des savoir-faire. Nous avons envisagé dans un premier temps de livrer pour ce volume une réflexion revisitant cette question des « savoir-faire » et de leur « conservation », tant d'un point de vue théorique que de celui de notre posture de conseiller pour l'ethnologie. Partie remise... Pour des réflexions antérieures et provisoires, cf. N. Barbe, « Quelques réflexions d'un ethnologue sur les savoir-produire industriels », *Cahiers du travail social*, 1996, 32, p. 47-53.

² Cf. par exemple, à propos du corps du patient et des approches qui l'ignorent M. Callon et V. Rabeharisoa, « De la sociologie du travail appliquée à l'opération

déplacement en nous intéressant à la façon dont le corps du mineur est saisi par différentes écritures, pour contribuer à définir un univers de travail. Constituant le corps pour évoquer et définir ce monde souterrain qu'est la mine de houille, les écritures examinées seront tout d'abord lettrées et épaisses parce que généralisantes. Puis nous nous intéresserons aux écritures praticiennes visant à donner un sens à des situations particulières, en ce qu'elles suivent immédiatement des catastrophes minières. Ce sera alors, second déplacement, de corps concrets dont il s'agira, dans la mesure où ce sont bien ces corps-là qui « surgissent dans l'existence des vivants »³ et sont constitués en ressources

1 Le corps comme présence de la mine

Le corps du mineur, dans et par différentes écritures⁴, est devenu un objet récurrent de l'évocation et de la définition de ce monde souterrain qu'est la mine et en particulier la mine de houille. S'appuyant sur sa mise en danger, les propagandistes contribuent à l'héroïsation du travail d'extraction du minerai. Pour le sociologue, il est le signe de la dureté des conditions de travail ; tandis que pour les anciens mineurs ou les littérateurs, support sensible des impressions, il contribue à faire de la mine le chronotope⁵ du lieu souterrain. Pour l'ethnologue, il est souvent approché comme un outil : ce sont les célèbres « techniques du corps » de Marcel Mauss qui sont alors mises en avant. Plusieurs figures de ce corps singularisé sont ainsi dessinées : le corps-soldat, le corps comme signe social, le corps éprouvant, le corps équipé.

chirurgicale : ou comment faire disparaître la personne du patient ? », *Sociologie du travail*, 1999, 41, p. 143-162.

³ Pour reprendre Tobie Nathan et son déplacement de « la mort » vers « les morts ». Cf. T. Nathan, « Le mort et son représentant » in : F. Dagognet et T. Nathan, *La mort vue autrement*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1999, p. 101. Ce texte est repris dans T. Nathan, *Nous ne sommes pas seuls au monde*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil, 2001.

⁴ Qu'elles soient romanesques, politiques, documentaires, juridiques, etc. Nous ne prétendons aucunement les épuiser.

⁵ Ce qui, selon Bakhtine « se traduit littéralement par temps-espace : la corrélation essentielle des rapports spatio-temporels, telle qu'elle a été assimilée par la littérature » cité par H. Mitterand, « Chronotopies romanesques : Germinal », *Poétique*, 1990, 81, p. 89.

1.1. Le corps soldat

Littérateurs, propagandistes, hommes politiques et juristes participent largement à l'héroïsation des mineurs à travers le thème de la mise en danger du corps. Tout comme la guerre, le travail à la mine suppose au XIXe siècle des corps mutilés, des corps anéantis, des corps perdus.

Louis Simonin, dans *La vie souterraine*, paru en 1867, tout comme plus tard Raymond Queneau, assimile mineur et marin, en les plaçant dans un même et brutal face-à-face avec la nature : « Comme le marin, celui-ci est le soldat de l'abîme et contre tous les deux s'acharne fatalement la nature⁶. » La mine devient sous sa plume, un « champ de bataille⁷ » où il s'agit d'affronter les « quatre ennemis du mineur⁸ », transformé par là-même, en un « ouvrier-soldat, discipliné, plein d'énergie⁹ ». L'art des mines est rattaché à celui de la guerre : « Ce n'est pas sans raison que l'art des mines emprunte à l'art de la guerre quelques-unes de ses expressions ; qu'on appelle du nom de campagne une année d'exploitation, du nom de postes les divers ateliers souterrains, du nom de brigade ou d'escouade une compagnie de mineurs¹⁰. » Le coup de grisou est comparé à un coup de canon tiré à bout portant sur une compagnie ou une poudrière prenant feu parmi un corps d'artificiers¹¹.

La figure du pénitent, ce personnage qui devait faire exploser le grisou pour purger les galeries est présente chez Simonin mais aussi Jules Verne :

« Roulé dans une couverture de laine ou de cuir, la figure protégée par un masque, la tête couverte par un linge analogue à la cagoule des moines, il rampait sur le sol pour se tenir autant que possible dans la couche d'air respirable. Il tenait d'une main un long bâton, au bout duquel était une chandelle allumée. Et il allait seul, perdu dans ce dédale empoisonné, provoquant les explosions par l'approche de la lampe, et décomposant ainsi le gaz pernicieux. On l'appelait le pénitent, à cause de la ressemblance de son

⁶ L. Simonin, *La vie souterraine. Les mines et les mineurs*, Seyssel, Éditions du Champ Vallon, 1982, p. I.

⁷ *Ibid.*, p. 156.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*, p. 257.

¹⁰ *Ibid.*, p. 156.

¹¹ *Ibid.*, p. 171.

costume avec celui des ordres religieux, et ce mot semblait en même temps dicté par une dérision amère, car souvent le pénitent, victime sacrifiée d'avance, ne revenait pas, emporté par l'explosion¹². »

« [...] le pénitent, la face masquée, la tête encapuchonnée dans son épaisse cagoule, tout le corps étroitement serré dans sa robe de bure, allait en rampant sur le sol. Il respirait dans les basses couches, dont l'air était pur, et, de sa main droite, il promenait, en l'élevant au-dessus de sa tête, une torche enflammée. Lorsque le grisou se trouvait répandu dans l'air de manière à former un mélange détonant, l'explosion se produisait sans être funeste, et, en renouvelant souvent cette opération, on parvenait à prévenir les catastrophes. Quelquefois, le pénitent, frappé d'un coup de grisou, mourait à la peine. Un autre le remplaçait¹³. »

De son côté, Eugène Caustier précise qu' « en certaines mines, on désignait le pénitent sous le nom plus belliqueux de canonnier. Quand le grisou le tuait sur place, on disait qu'il était mort au champ d'honneur : telle était son oraison funèbre. Dans les mines anglaises, le pénitent portait le nom expressif de fireman, l'homme du feu¹⁴. »

Les catastrophes donnent lieu à un travail d'héroïsation assimilant mineurs et soldats. Ainsi, Paul Doumer dans son allocution à la Chambre des députés du 12 mars 1906, soit deux jours après la grande catastrophe de Courrières¹⁵ parle « d'obscurs et vaillants soldats », « morts au devoir, et, par conséquent à l'Honneur¹⁶. » Le juriste Édouard Dalloz, dans une entreprise de droit comparé européen présente les mines anglaises comme se transformant « trop souvent en champs de bataille, encombrés de morts et de blessés, au lieu de n'être que le théâtre pacifique de la lutte du génie et de l'industrie de

¹² *Ibid.*, p. 179.

¹³ J. Verne, *Les Indes Noires*, Paris, Librairie Générale Française, 1992, p. 70.

¹⁴ E. Caustier, *Les entrailles de la terre*, Paris, Vuibert et Nony, 1902, p. 213 *sq.* On ne sait si un tel système fût utilisé à Ronchamp. Toujours est-il qu'il est suggéré « par M. Parrot, ingénieur des mines qui, à ce sujet, recommanda aux exploitants de prendre les précautions d'usage pratiquées à cette époque et qui consistaient à allumer le grisou au faite des galeries, par un ouvrier appelé Pénitent, qui se traînait en rampant et recouvert de linges mouillés », *Bulletin de la société de l'industrie minière*, X, 1881, p. 265-395.

¹⁵ Ce sont 1099 mineurs qui périrent lors de ce coup de grisou du 10 mars 1906. Paul Doumer est alors président de la Chambre des députés.

¹⁶ « Procès Verbaux de la chambre des députés. 8^e législature. Session ordinaire de 1906. Janvier-Juillet », Arch. Nat. C I 480, séance du 12 mars 1906.

l'homme contre la nature¹⁷. » Des monuments sont érigés à la mémoire des mineurs morts, pour le coup, au combat.

Les thèmes de la conduite en soldat, de la bataille, de la disciplinarisation de l'exercice mineur¹⁸ seront repris à la Libération. En avril 45, un syndicaliste déclare : « Notre devoir de syndicaliste et de Français est d'appeler tous les mineurs à travailler avec ardeur, avec abnégation, de se considérer comme des soldats¹⁹. » L'une des affiches prévues pour mobiliser ces soldats a pour texte « La France a besoin de toi²⁰ », ce qui n'est pas sans rappeler d'autres tentatives de mobilisation, militaires cette fois.

1.2. Le corps signe social

Pour le sociologue, le corps est le signe de la dureté des conditions de travail. Dans le domaine de la sociologie, l'un des noms liés à l'analyse du travail de la mine est celui de Rolande Treppe. En 1963, elle écrit pour la revue *Le Mouvement social* un article intitulé « Travail à la mine et vieillissement des mineurs au XIXe siècle ». Le thème central en est l'usure produite par le métier de mineur, usure mesurée par une diminution physique et une incapacité à travailler d'une part, la durée de l'espérance de vie d'autre part. Le milieu souterrain par les manques d'air pur et de lumière, l'humidité excessive et les poussières, est désigné comme cause.

L'effet du travail sur le corps est le sujet central de ce texte. Convoqué comme signifiant social de la dureté des conditions de travail, objectivé par la raison statistique, le corps n'est pas évoqué en tant que tel. Il n'a pas même besoin d'être nommé.

¹⁷ E. Dalloz (avec la collaboration de Gouiffès), *De la propriété des mines et de son organisation légale en France et en Belgique. Étude suivie de recherches sur la richesse minérale et la législation minière des principales nations étrangères*, Paris, Dunod, 1862, t. 2, p. 248 sq.

¹⁸ R. Treppe, *Les trois batailles du charbon 1936-1947*. Paris. Éditions La Découverte, 1989, p. 218.

¹⁹ *Ibid.*, p. 216.

²⁰ *Ibid.*, p. 215.

1.3. Le corps éprouvant

Dans la narration de sa visite de la fosse Renard à Denain en 1884, Émile Zola²¹ se présente comme un corps sensible qui, tout au long de la descente dans la mine est éprouvé. Se succèdent ainsi dans sa narration, « sensation d'enfoncement », « disparition rapide des objets », « légères secousses », « heurts (inquiétude) ». Tour à tour il lui semble « qu'on monte », il « ne voit absolument rien », il « se sent fixé »... Zola rédige ses notes « à peine remonté au jour, sans perdre une image, ni une sensation de ce qu'il a vu et ressenti²². ». Il revit, glissement vers la mémoire d'un corps malade, au cours de cette descente le « cauchemar » de l'enfermement, d'un « enfouissement vivant dans la terre », cauchemar qu'il a éprouvé « en 1858, pendant sa fièvre typhoïde ». Henri Mitterand, éditeur de ces *Carnets*, précise que le but de ce « parcours en profondeur, dans la nuit des galeries », était de « saisir les images fortes et symboliques du corps à corps des hommes avec la roche²³. »

C'est à la suite de sa visite à Anzin que Zola fait du chronotope de *Germinal* celui du lieu souterrain en général, « à la fois enfer et tombe, enfermement et damnation, espace privé de lumière et d'issues, que l'histoire réserve aux malheureux et aux opprimés, mais d'où peuvent surgir des cataclysmes d'autant plus violents qu'ils ont été plus longtemps contenus²⁴. » Il choisit d'autre part la façon dont il ouvre le décor souterrain dans *Germinal*, et fait ainsi correspondre son corps éprouvant avec celui d'Etienne, héros du roman, lors de sa première descente, « tombé dans le noir de la fosse », « n'ayant plus la perception nette de ses sensations »²⁵.

1.4. Le corps comme équipement technique

Lorsque le corps est pris en compte dans le cadre d'approches anthropologiques de la mine, l'accent est souvent mis sur ce que l'on appelle, à la suite de Marcel Mauss en

²¹ E. Zola, *Carnets d'enquêtes. Une ethnographie inédite de la France*, Paris, Plon, 1986, p. 459-462.

²² *Ibid.*, p. 457.

²³ *Ibid.*, p. 467.

²⁴ *Ibid.*, p. 98.

1934, les techniques du corps²⁶, « modalités d'action, de séquences de gestes, de synchronies musculaires qui se succèdent dans la poursuite d'une finalité précise²⁷. » Il s'agit de considérer le corps comme « le premier et le plus naturel objet technique²⁸. » Pour Catherine Roth, observant un chantier non mécanisé d'un puits lorrain, le corps tient une place particulière dans le travail à front, au fond de la mine. Il est un instrument de travail que l'on économise, il mesure avec précision et habileté. Les corps doivent composer avec la matière et s'accommoder entre eux, en particulier pour le boiseur et le piqueur.²⁹

Dans son étude sur la mine et le corps des mineurs, Myriam Louahala-Souchon met « l'accent sur le corps du mineur de Fond et ses facultés d'adaptation par rapport à son environnement », les maladies spécifiques, les soins du corps et les protections vestimentaires³⁰. Le corps est conçu « en tant que personne physique soumise à des sensations et/ou en tant que technicien -entendons celui qui coordonne un certain nombre de gestes et de mouvements dans un but d'exploitation définie, ici l'extraction du charbon³¹. »

2 Faire parler les corps ou la scène qualifiée par la présence des corps

Les quatre figures que nous venons d'évoquer, ont été peu ou prou mobilisées dans différentes opérations de mise en culture de la profession de mineur : construction d'une intrigue romanesque, étude liée à un projet culturel, élaboration de projets muséographiques, etc.

L'approche maintenant présentée du « corps mineur », de son traitement après les catastrophes, s'intéresse à sa constitution comme point d'appui d'un travail

²⁵ E. Zola, *Germinal*, Paris, Presses Pocket, 1990, p. 49.

²⁶ M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, p. 363.

²⁷ D. Le Breton, *La sociologie du corps*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 46.

²⁸ M. Mauss, *op. cit.*, p. 372.

²⁹ C. Roth, *Bois de mine. Ethnographie d'un chantier d'abattage dans les mines de charbon en Lorraine*, Sarreguemines, Éditions Pierron, 1997, p. 63 sq.

³⁰ M. Louahala-Souchon, *Mines et mineurs Montcelliens. La mine et le corps du mineur*. Le Creusot, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne/Ecomusée de la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines, 1993, p. 4.

d'imposition d'un sens à des situations post-catastrophiques. Le terrain choisi sera le bassin houiller de Ronchamp en Haute-Saône. Les situations de crise que sont les catastrophes minières qui courent du début du XIXe siècle à la seconde moitié du XXe siècle, seront notre point d'ancrage³². Les archives de la douleur, pour paraphraser Michel Foucault, que produit leur résolution constitueront nos sources³³.

La clôture de la période de désordre ouverte par la catastrophe demande en effet de faire parler les corps à travers la qualification de leur état et de leur situation. Par un traitement indiciaire, qui en « faisant parler les morts » qualifie simultanément les corps et les causes, la catastrophe est re-jouée, la scène première élaborée. Pour ce faire plusieurs collectifs se mettent en branle et contribuent en reconfigurant les corps mineurs, à produire de nouveaux êtres³⁴, de nouvelles situations, de façon à refermer la période de risque. De ce point de vue, en les définissant comme la combinaison d'une situation, de personnages et d'une épreuve, deux configurations peuvent être dégagées.

2.1. Première configuration : un drame, des victimes et des secours, un manque

Tout d'abord la catastrophe est construite comme un drame ; entité produite par les différents écrits qui l'accompagnent, la décrivent et la relatent, bref l'instituent :

³¹ *Ibid.* p. 11.

³² On peut souscrire avec J. -L. Fabiani et J. Theys à l'idée que « d'une certaine manière, on pourrait dire que la crise majeure permet de mettre en lumière les conditions normales, ordinaires du fonctionnement de nos sociétés ». J. -L. Fabiani, J. Theys (eds.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*. Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1987, p. III.

³³ Les sources de ce travail sont principalement des archives écrites extraites du fonds des houillères déposé aux Archives départementales de la Haute-Saône, des archives afférentes à l'administration de l'exploitation des mines et des accidents pouvant s'y dérouler aux Archives départementales de la Haute-Saône, de procès-verbaux de visite déposés aux Archives Nationales dans la série F14, d'archives privées et d'entretiens avec d'anciens mineurs. Que ces derniers « me pardonnent de les avoir éprouvés, eux et leur bonheur, si proches d'un travail où il n'était question que de lointaines souffrances, et des archives un peu poussiéreuses de la douleur ». M. Foucault, « Préface » in : *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris, Gallimard, 2001, p. 195. Il s'agit de la préface à l'édition originale de 1961 de *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique*.

³⁴ T. Nathan définit la mort comme étant « la disparition soudaine d'un être, expulsé du monde où il se trouvait, la mort est donc ce qui contraint à donner naissance à d'autres êtres », *op. cit.*, p. 106. Nous élargissons ici cette définition à tout état du corps.

- les rapports de visite du corps préfectoral dans des temps succédant immédiatement à la catastrophe : « [...] je me suis rendu à la houillère de Champagny pour reconnaître moi-même toute l'étendue du désastre qui vient d'accabler les malheureux mineurs de cet établissement. C'était un affreux spectacle à voir que toutes ces familles désolées qui encombraient tous les chemins et faisaient retentir l'air de leurs cris et de leurs lamentations³⁵. »

- dans la presse relatant l'accident. Ainsi, parmi les événements qu'il relève pour « l'an de grâce 1825 », le journal *L'anabaptiste ou le cultivateur par expérience* note un « Accident funeste et déplorable arrivé dans la houillère de Champagny » : « La détonation fut si effrayante que tous le voisinage accourut et chacun s'empressait à l'envi, de retirer des mains de la mort et de ce gouffre d'horreur, les infortunés qu'on savait qui y étaient ensevelis. Leurs parents, leurs amis les croyant tous morts, se livraient au plus affreux désespoir, leurs femmes et leurs enfants poussaient les hauts cris, s'arrachant les cheveux et refusant toute consolation. C'était un spectacle vraiment attendrissant que de voir les embrassemens de ceux qui étaient rendus à la lumière. Une foule de gens qui rivalisaient de zèle pour les sauver, excitaient l'admiration de ceux qui ne pouvaient partager leurs travaux ; mais on gardait un silence morne et stupide, lorsqu'on voyait les cadavres écrasés dont les uns avaient les bras, les autres une jambe arrachés du corps. Ce ne fut qu'au bout de trois jours qu'on put retrouver ceux qui étaient le plus méconnaissable³⁶. » En 1950, après la catastrophe du puits de l'Étançon, *La République* titre « Drame de la mine en Haute-Saône »³⁷, tandis que *La Liberté de l'Est* écrit « Contre toute espérance les sauveteurs travaillent sans répit³⁸. »

- dans les comptes rendus des travaux de sauvetage. Le 1^{er} juillet 1886, le service des mines de l'arrondissement minéralogique de Vesoul informe le préfet de la Haute-Saône que « deux nouvelles victimes ont été retirées cette nuit de l'extrémité occidentale des travaux du puits Saint Charles³⁹. »

Quelques sources peuvent laisser supposer une succession de dénominations et de

³⁵ « Copie de la lettre du sous-préfet de Lure au Préfet de la Haute-Saône, en date à Lure du 1^{er} juin 1830 », Arch. Dép. Haute-Saône, 299 S 25.

³⁶ *L'anabaptiste ou le cultivateur par expérience. Almanach nouveau pour l'an de grâce 1825*, p. 52.

³⁷ *La République*, 20 décembre 1950.

³⁸ *La liberté de l'Est*, 20 décembre 1950.

³⁹ « Ronchamp. Explosion de grisou 24 juin 1886 », Arch. dép Haute-Saône, 52 M 3.

qualifications : on parle d' « ouvrier » tant que les corps n'ont pas été retrouvés, de « cadavre » une fois la découverte faite, puis de « victime » et parfois d'« ouvrier » : « Sauf trois ouvriers qui restent encore dans un dépilement et qu'on n'a pas pu trouver jusqu'à présent toutes les malheureuses victimes ont été retirées⁴⁰ », « Le dernier cadavre vient d'être retiré, la clôture des 29 victimes s'est faite par le Sr Jeanblanc de Fresse qui était le plus avancé dans la mine⁴¹ », « Deux victimes remontées ce soir : Constant Henry de Ronchamp et Lamblin Émile de Champagny. Nous remonterons cette nuit ou demain matin un autre cadavre qui n'est pas encore dégagé⁴² », « J'ai l'honneur de vous faire connaître que les corps des deux dernières victimes ont été retirés hier dans l'après midi. Les obsèques de l'un des ouvriers ont eu lieu à Ronchamp ce matin ; l'autre a été transporté chez ses parents à Fresse⁴³. »

La qualification en victime suspend généralement l'épreuve de l'attribution des causes. Quand, dans certains cas, l'enquête est rapide⁴⁴, cette suspension ne se fait pas, les coupables sont alors assimilés à des victimes : « les imprudents qui s'étaient rendu coupables de cette infraction à la règle ont payé de leur vie leur désobéissance et personne d'autre heureusement n'a été victime avec eux »⁴⁵ ; ou encore : « ils furent les premiers et les seules victimes⁴⁶. » Ainsi en 1857, la veuve et l'enfant du mineur Mougnot, considéré comme responsable de la catastrophe du puits Saint-Charles, se voient attribuer des secours de la Caisse de secours, des Fonds de la société des Houillères et du gouvernement.

⁴⁰ « Lettre du directeur de la société des houillères de Ronchamp au sous-préfet de Lure, 20 septembre 1859 », Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

⁴¹ « Lettre du maire de Ronchamp au sous-préfet de Lure, 22 septembre 1859 », Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

⁴² « Télégramme du directeur de la société des houillères de Ronchamp au préfet de Vesoul, 1er juillet 1886 », Arch. dép Haute-Saône, 52 M 3.

⁴³ « Lettre de l'Ingénieur des Mines de l'arrondissement minéralogique de Chaumont au préfet de Haute-Saône, 9 juillet 1886 », Arch. dép Haute-Saône, 52 M 3.

⁴⁴ Dans la catastrophe du 14 mars 1857, les causes sont connues dès le lendemain, sur la base de témoignages oraux.

⁴⁵ « Rapport de l'ingénieur au Conseil d'administration, 29 mars 1857 », Arch. dép Haute-Saône, 19 J 20.

⁴⁶ Arch. dép Haute-Saône, 19 J 48.

La production du drame construit le corps comme « victime » à travers l'épreuve de manque que celui-ci corresponde à l'absence –on ne sait pas le localiser- ou au démembrement et à la destruction⁴⁷. Si cette dramatisation et ce manque produisent les personnages de « victimes », terme appliqué au mineur ; elles produisent symétriquement des « secours » qui recouvrent plusieurs strates d'intervention. Tout d'abord les équipes de sauvetages vont tenter de retirer les mineurs et leur font ainsi diversement passer l'épreuve du manque. Ces équipes sont parfois félicitées par le ministre des Travaux publics, voire pour certains de leurs membres médaillés. En 1886, la direction du personnel de ce ministère informe le préfet de la Haute-Saône « qu'une médaille en argent de 2e classe a été décernée au Sr Mur (Jules) surveillant du puits Ste Marie, en récompense du dévouement dont il a fait preuve lors d'une explosion de grisou qui s'est produite le 24 juin 1886 dans la mine de Ronchamp (Haute Saône)⁴⁸. » Vingt-trois lettres de félicitations jointes au courrier sont destinées « aux ingénieurs et ouvriers ci-après désignés qui se sont distingués par leur courage et leur présence d'esprit lors de l'explosion du 24 juin 1886⁴⁹. » Enfin, un courrier particulier, « témoignage spécial de satisfaction », est adressé à « M Maitre, Ingénieur ordinaire des Mines, qui a fait preuve d'autant de sang froid et de persévérance pendant les opérations de sauvetage que d'activité et de soin dans l'instruction de l'affaire⁵⁰. »

Soit le mineur est vivant et la question du manque est résolue par sa remontée. Lorsqu'au contraire il est mort se mettent alors en route d'autres secours qui visent à réparer le manque, en particulier par un formatage économique et démographique. Après la catastrophe, un « état des ouvriers mineurs morts ou blessés »⁵¹ peut être ouvert, il recense l'état matrimonial du mort, le nombre d'enfants en bas âge ou à venir, des observations sur l'état des ressources dans la famille. Il s'agit donc de mesurer le manque, dans un cercle familial, de ceux qui n'ont plus. Bref d'esquisser une

⁴⁷ Rappelons que le journal *L'anabaptiste* parle des rescapés de la catastrophe de 1824 comme de ceux qui sont « rendus à la lumière ». Cf. *supra*.

⁴⁸ « Lettre de la direction du personnel, du secrétariat et de la comptabilité du Ministère des travaux publics au préfet de la Haute-Saône, 3 mars 1887 », Arch. dép. Haute-Saône, 52 M3.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

métrologie de l'absence. Les épouses deviennent « veuves » et les enfants « orphelins » : « sa mère veuve a encore un fils âgé de 18 ans et une fille âgée de 12 ans sont ses seules ressources⁵² », « le seul garçon de cet homme est mort à ses côtés par là sa femme se trouve privée de toute ressource étant sans fortune⁵³ », « cet homme laisse ces trois enfants dénués de tout⁵⁴ », « le fils était le soutien de la famille, le père lui même a eu le malheur d'être écrasé dans la mine, ce qui jusqu'alors l'a même empêché de travailler comme manœuvre, il reste 7 frères et sœurs du défunt, l'aîné une fille de 16 ans et le plus jeune dix⁵⁵ », pour une veuve « un enfant en bas âge et un peu de fortune⁵⁶. »

Les secours seront alors distribués selon l'état familial recensé. En 1825, « après avoir déploré le sort de ces malheureuses victimes, il est juste aussi de donner des louanges aux dignes et généreux concessionnaires qui ont un soin si touchant de leurs veuves et de leurs enfants. Ils donnent une pension de 12 francs par mois à celles de ces veuves qui n'ont point d'enfants ; 25 francs à celles qui en ont quatre et 30 francs à celles qui en ont sept ou huit ; et ils se proposent encore de bien établir les orphelins ». Le 13 août 1886, le sous-préfet de Lure dépose au bureau de poste de Ronchamp 51 demandes de livret « aux noms d'orphelins mineurs »⁵⁷. Il précise le 29 août, que les sommes ne pourront être retirées qu'à leur majorité.

Les secours peuvent émaner des houillères, de secours spéciaux du gouvernement, de souscriptions, du clergé. Dans ces deux derniers cas, ils peuvent être gérés par des comités *ad hoc*. Le règlement du manque n'échappe alors pas toujours aux oppositions politiques et surtout aux procédés d'attribution des causes des catastrophes. Ainsi en 1886 des secours pécuniaires sont alloués par les ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, les Houillères, la Caisse de prévoyance. Une souscription est ouverte où cotisent des élus, des ouvriers du chantier des chemins de fer de l'Est à Montbéliard,

⁵² « État des ouvriers mineurs morts ou blessés », Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ « Réunion du Conseil d'Administration du 3-6 mai 1824 », Arch. dép Haute-Saône, 19 J 11.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ « Lettre du directeur des postes et télégraphes de la Haute-Saône au sous-préfet de Lure. 23 août 1886 », Arch. dép Haute-Saône, 52 M 3.

le conseil municipal de Besançon, l'Union des femmes de France, des collégiens, des anonymes qui versent leur contribution dans certaines mairies, sous-préfecture ou cafés, à des journaux qui ont ouvert des lieux de souscription... Un comité est créé par un arrêté préfectoral comprenant le maire et le conseiller général de Ronchamp, le conseiller d'arrondissement de Champagny, un industriel de Champagny et le suppléant du juge de paix de Ronchamp, par ailleurs premier adjoint. Le directeur des houillères en est écarté pour ne « pas augmenter son influence néfaste, employée aujourd'hui à terroriser les ouvriers pour empêcher leurs dépositions dans l'enquête⁵⁸. » Il y a dispute pour être l'acteur principal de la résolution du manque : « quelques personnes du parti réactionnaire ont porté leur souscription au Directeur de la Houillère, qui, par le fait même, se trouve de distribuer des secours fournis par nos adversaires et dans ce cas les nôtres ne sembleraient n'être que l'appoint des leurs⁵⁹. » Pour certains des acteurs des « secours », le versement d'une somme d'argent vise à clore la situation de manque et par là les épreuves d'attribution des responsabilités. Ainsi après la catastrophe de 1886, la Société civile des houillères de Ronchamp verse 3000 francs rémunérés à 4% d'intérêts sur la caisse de la houillère, durant son veuvage à Julie Marianne Marchand qui a perdu son mari. Celle-ci reconnaît par acte notarié le 7 juillet 1886 qu'aucune faute n'est imputable à la Société des houillères, et « se considère au besoin comme entièrement dédommée⁶⁰. »

2.2. Seconde configuration : un spectacle, des signes et des lecteurs, une attribution des causes

Si dans une première configuration l'on voit s'entre-définir un drame, des victimes et des secours, une situation caractérisée par le manque et des tentatives de réparation ; il va s'agir dans un second temps, en paraphrasant Michel Foucault, de faire du spectacle du fond de la mine un langage⁶¹, de percevoir le fonctionnement des chantiers à partir

⁵⁸ « Lettre de Michel, suppléant du juge de paix de Ronchamp au préfet de Haute-Saône, 30 juin 1886 », Arch. dép Haute-Saône, 52 M 3.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Arch. Privées.

⁶¹ « Le regard clinique a cette paradoxale propriété d'entendre un langage au moment où il perçoit un spectacle », M. Foucault, *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, p. 108.

de leur état de dévastation, de reconstituer la scène initiale de la catastrophe en prenant comme points d'appui les restes du chantier, du matériel et des corps. Pour interpréter la catastrophe, ces corps vont être transformés en signes par deux acteurs principaux, l'ingénieur des mines et le médecin légiste. Chacun y va de sa partition : à l'ingénieur, l'« œil même du gouvernement »⁶², une lecture topographique des lieux ; au médecin, une lecture des morts permettant d'indiquer les causes de la fin de la vie ; à l'ingénieur leur intégration. C'est donc à deux grands types de lecture indiciaire que nous avons à faire⁶³ et à une lecture intégrative.

2.2.1. Lecture topographique et rumeur

Cette première lecture s'appuie sur des ressources hétérogènes, parmi lesquelles le corps, transformées en signe par la combinaison de sa position, de son état ainsi que celui des objets, de la « rumeur », des témoignages oraux et de la « réputation ».

Après la catastrophe du Puits Saint Charles en 1857, trois des corps retrouvés sont ainsi « interprétés ». Célestin Giraud est découvert étendu à la renverse, les bras étendus. Près de lui se remarquent des excréments, « ce qui pouvait faire présumer que cet ouvrier venait d'accomplir un besoin naturel quand l'explosion l'a surpris⁶⁴. » Nestor Giraud est trouvé à moitié enseveli sous un tas de décombres, le manche de sa pelle appuyé sur son bras gauche et une partie du corps renversé dans un chariot. Positions des corps et des outils font dire qu'il était occupé à charger ledit chariot. Pour ce qui est du mineur Mougenot :

« Il est à remarquer que le corps de cet homme était étendu dans la position d'une personne endormie, la tête appuyée sur son bras droit et les jambes légèrement repliées

⁶² L'expression est de E. Dalloz (avec la collaboration de Gouiffès), *De la propriété des mines et de son organisation légale en France et en Belgique. Étude suivie de recherches sur la richesse minérale et la législation minière des principales nations étrangères*, Paris, Dunod, 1862, t. 2, p. 296.

⁶³ Le maire de Ronchamp, dans un courrier au sous-préfet de Lure du 8 septembre 1859 parle de l'impossibilité d'une « constatation au point de vue indiciaire » au regard de l'état de décomposition des cadavres. Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25. Sur ce paradigme indiciaire, C. Ginzburg met en avant une « sémiotique médicale : la discipline qui permet de diagnostiquer les maladies inaccessibles à l'observation directe basée sur des symptômes superficiels parfois insignifiants aux yeux des profanes. » C. Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989, p. 147.

⁶⁴ Arch. dép Haute-Saône, 19 J 48.

sur elles-mêmes ; il était couché parallèlement au front de taille à deux mètres environ de ce dernier et la tête contre le parement de gauche⁶⁵. »

L'examen d'un objet, sa lampe, vient compléter l'examen du corps :

« Sa lampe était encore suspendue au parement à 0,80 mètre du sol. Cette lampe fut emportée et en l'examinant attentivement on remarqua que le tissu métallique était couvert sur toute une face de nombreuses parcelles de coke qui avait du se former par la combustion des atomes de houille qui sont constamment en l'air dans les tailles de houille. Il est à présumer que la lampe abandonnée à elle-même par son maître endormi se sera remplie de gaz et que les parcelles de houille en s'enflammant auront déterminé l'explosion⁶⁶. »

Enfin la « rumeur », mise en avant par l'enquête de gendarmerie, vient définitivement clore la reconstruction de la scène de la catastrophe :

« La rumeur publique inculpe ledit Mougenot qui aura été la première victime. L'on dit qu'il s'est endormi dans la mine à côté de son travail en laissant sa lampe suspendue et n'a pas pu prévoir le danger. Nous n'avons cependant pu découvrir les noms des ouvriers qui l'auraient vu endormi⁶⁷. »

Pour ce qui est de la catastrophe survenue en août 1869 au puits Saint-Joseph, la position des corps et la réputation des mineurs retrouvés sont également mobilisées :
« Ce n'est que le 22 septembre que l'on est parvenu après beaucoup de difficultés à retirer le dernier cadavre [...] M L'ingénieur ordinaire du département a assisté jusqu'au dernier jour à l'enlèvement des cadavres, il a suivi pas à pas avec nous toutes les recherches qui pouvaient emmener du jour sur les causes de l'événement. Et c'est en réunissant tous les faits observés, en les analysant et en les groupant pour en former un tout que nous sommes tous restés convaincus que la cause de l'accident était due à un fait complètement en dehors de l'exploitation. Voici en effet les diverses observations qui ont été recueillies.

Dès l'enlèvement des premiers cadavres nous pûmes remarquer par leur position par la place qu'ils occupaient que leur attention au moment de l'accident était attirée par quelque chose d'anormal qui devait se passer au bout de la galerie d'allongement, à

⁶⁵ Arch. dép Haute-Saône, 19 J 48.

⁶⁶ *Ibid.*

mesure que nous avançons dans la levée des cadavres, ce fait devenait de plus en plus clair. Aussi, au montage Koenig, où il y avait deux tailles en activité, les 4 mineurs au lieu de se trouver à leur chantier furent trouvés réunis en un seul point, leurs lampes accrochées à côté d'eux témoignaient qu'ils s'étaient mis là non pour travailler, mais très probablement pour suivre plus facilement la scène qui se passait à quelques mètres d'eux et qui devait leur être funeste.

Enfin nous touchâmes au dernier chantier, à l'endroit où a eu lieu le drame ; il est d'abord évident par les effets considérables de destruction qui se font remarquer sur les boisages et par les dégradations des parements que c'est bien là qu'est partie la première explosion. Une remontée de 8 à 9 mètres était poussée en ce point par deux ouvriers ; les nommés Sauvageot Jacques et Parizot. Ces deux victimes, contrairement à ce qui a été observé jusqu'à ce moment ne sont pas à leur avancement, cependant on y trouve leurs lampes, leurs outils et même leurs bonnets, on les cherche d'abord au bout de la galerie d'allongement où l'on découvre seulement le cadavre du chef de poste Beurrier. Un courant d'air venant des dépilages inférieurs était ouvert au bas de la remontée de Sauvageot, on poursuit les recherches de ce côté et on découvre à 5 ou 6 mètres les cadavres de Sauvageot et de Paris enlacés l'un dans l'autre et dans l'attitude complète de deux hommes qui sont tombés en se battant. Il est donc évident pour nous et Mr L'ingénieur ordinaire a partagé notre avis, que quelques instants avant l'accident, ces deux hommes travaillant à leur chantier, se sont pris de querelle qu'ils sont descendus en se battant au pied de leur chantier sur la galerie de roulage, qu'à ce moment là le chef de poste arrivant en ce point voulut s'interposer et que, dans la mêlée, la lampe que l'on ne peut retrouver fut projetée au loin et détermina dans sa chute l'inflammation du grisou. Pour qui connaissait les manières brusques et le caractère méchant de Sauvageot, rien ne paraît extraordinaire dans cette explication qui, je le répète, vient pleinement corroborer tous les faits observés depuis l'enlèvement du premier cadavre jusqu'au dernier. Un fait qui vient encore à l'appui de cette assertion c'est que, dès le lendemain de l'accident, la rumeur générale accusait Sauvageot comme

⁶⁷ « Rapport de gendarmerie 29 janvier 1857 », Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

l'auteur de la catastrophe tellement il était connu par ses camarades pour son imprudence et son indiscipline⁶⁸. »

2.2.2. Lecture légiste. État des lésions et causes de la mort.

Le médecin légiste, mis « en présence d'une possible analyse »⁶⁹ avec le cadavre, va à partir de l'état des lésions, déterminer les causes de la mort, s'appuyant sur les ressources de sa discipline. Ainsi le docteur Boisson, chargé de l'examen des corps des mineurs morts lors du coup de grisou du 31 mai 1830 au puits Saint-Louis, décrit le corps autopsié de François Petey, retiré sans lésion extérieure de la mine :

« Il a présenté une forte injection des membranes du cerveau avec un petit épanchement de sang liquide sur un des hémisphères de cet organe. Les poumons étaient gorgés de sang et les quatre cavités du cœur étaient pleines d'un sang noir et liquide. Il existait encore un peu de chaleur autour des organes précordiaux. Les membres étaient flexibles⁷⁰. »

Il conclut à l'asphyxie, mobilisant les ressources de la médecine légiste, qui donne pour propriété du sang des asphyxiés « sa liquidité et sa coloration foncée⁷¹. »

Pour d'autres, morts « par importance de la chaleur », Boisson note :

« Le cadavre d'un nommé Lariere Jean-Joseph qui mourut après l'explosion, nous montra à l'autopsie que dans tous les points où la flamme avait touché la peau, cette membrane était plus ou moins désorganisée, que dans les endroits les plus brûlés le tissu cellulaire sous-cutané et les muscles superficiels étaient privés de sang. En général sur ce cadavre, comme sur tous ceux qui s'étaient trouvés au milieu de l'explosion, la superficie était exsangue ; les sinus cérébraux et les veines qui rampent entre les circonvolutions du cerveau et à toute sa surface étaient gorgés de sang : les méninges étaient injectées sans épanchement séreux dans le sac arachnoïdien. Dans les ventricules du cerveau de Lariere il y avait un épanchement séreux de plus de six onces de liquide,

⁶⁸ « Rapport de l'ingénieur au Conseil d'Administration », Arch. dép Haute-Saône, 19 J 20.

⁶⁹ F. Dagognet *in* : F. Dagognet et T. Nathan, *La mort vue autrement*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1999, p. 33.

⁷⁰ « Rapport adressé au sous-préfet de l'arrondissement de Lure par le médecin Boisson, 3 juin 1830 », Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

⁷¹ Ch. A. Vibert, *Précis de médecine légale*, Paris, J. -B. Baillière et fils, 1893, p. 106.

lequel avait déchiré la cloison médullaire qui les sépare. Ce liquide avait prodigieusement agrandi la capacité des ventricules latéraux en écartant leurs parois. Les poumons étaient gorgés de sang ainsi que les cavités droites du cœur qui en contenaient une quantité notable sous forme liquide [...] Cette action du calorique sur les vaisseaux de la superficie et des muscles en les frappant, pour ainsi dire, de mort subite les crispe et refoule sur les organes internes le sang et les autres humeurs : c'est ce qu' a démontré l'ouverture des cadavres⁷². »

Le médecin légiste déduit également de l'état des corps, l'intensité du coup de grisou tant par les effets de la chaleur que par les blessures :

« Parmi les phénomènes les plus notables observés sur les cadavres des individus retirés morts et brûlés, avec ou sans lésions extérieures, et ceux des sujets qui ont succombé dans la nuit qui a suivi l'explosion, la promptitude avec laquelle s'est établi le froid et la roideur cadavérique me paraît la plus remarquable (tous les cadavres des brûlés, peu d'heures après l'événement furent trouvés froids et rigides).

Ce phénomène pourrait bien avoir son explication dans l'impression vive et profonde, produite par le dégagement subit d'une immense quantité de calorique, causé par la déflagration du gaz, sur les vaisseaux capillaires de la peau du tissu cellulaire sous cutané et même des muscles ; impression qui a détruit subitement les propriétés vitales de ces vaisseaux capillaires qui sont les principaux agents de la calorification; et comme la raideur cadavérique s'établit fur et à mesure que la chaleur vitale s'échappe, plus l'action des capillaires persiste après la cessation des fonctions dites vitales ; plus longtemps le cadavre conserve sa chaleur et sa flexibilité. (Je rapporte ce phénomène à l'impression du calorique parce que les asphyxiés trouvés parmi les brûlés ont conservé longtemps la chaleur et la flexibilité du tronc et des membres) [...] Le gaz, lors de la déflagration, était accumulé en assez grande proportion; et la chaleur subite produite par la flamme a été très forte, à en juger par ses effets immédiats. Partout où cette flamme a frappé immédiatement la peau elle en a détaché en larges plaques l'épiderme en le carbonisant. Dans plusieurs points elle a racorni le derme dans toute son épaisseur de telle sorte qu'un instrument bien acéré avait peine à le diviser. Sur quelques uns des

⁷² « Rapport adressé au sous-préfet de l'arrondissement de Lure par le médecin Boisson, 3 juin 1830 », Arch. dép Haute-Saône, 299 S 25.

individus retirés vivants les doigts et la paume des mains étaient brûlés jusqu'aux phalanges et aux os du métacarpe et du carpe [...] La détonation du gaz enflammé a eu, dans cette circonstance, de si terribles effets que la pluralité des seize retirés morts présentaient des fractures comminutives du crâne : un d'eux avait toute une hémisphère de cette boîte osseuse et du cerveau enlevée, chez un autre le crâne et le cerveau avaient éprouvé un broiement considérable, etc.⁷³ »

Là aussi les ressources de la médecine légiste sont mobilisées. Lorsque la mort est due à l'action d'une température trop élevée, Ch. Vibert note :

« La rigidité cadavérique est remarquable par sa précocité et son intensité ; les membres sont souvent immobilisés au bout de deux heures ; le cœur, et spécialement le ventricule gauche, présente aussi une forte rigidité⁷⁴. »

2.2.3. Ré-humaniser la scène initiale par une lecture intégrée

Après la réduction du corps à une non-personne agie par le légiste, l'ingénieur des mines va ré-humaniser la scène initiale, tout comme il l'avait fait dans sa première lecture topographique, mais confrontant cette fois sa propre lecture et celle du médecin.

Dans l'explosion du 24 juin 1886 au puits Saint-Charles par exemple, l'examen topographique vient tempérer celui des corps :

« L'examen de la région ouest, où l'on a relevé les corps des mineurs plus ou moins brûlés, démontre que cette zone, regardée comme relativement dangereuse n'aurait pas été le centre initial de l'explosion⁷⁵. »

Le 1^{er} septembre 1879, une explosion de grisou se produit au puits du Magny. « Dès que nous fûmes avertis, nous nous rendîmes sur les lieux et nous recueillîmes sur les circonstances et les causes probables de l'accident les renseignements qui suivent⁷⁶ » écrit Henri Poincaré en septembre 1879. Le rapport produit par le mathématicien alors

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Ch. A. Vibert, *op. cit.*, p. 172

⁷⁵ « Lettre de l'Ingénieur des Mines de l'arrondissement minéralogique de Chaumont au préfet de Haute-Saône, sans date », Arch. dép Haute-Saône, 52 M 3.

ingénieur ordinaire des mines du sous-arrondissement minéralogique de Vesoul⁷⁷, discute plusieurs scénarii de la catastrophe. Il y décrit soigneusement : l'état des travaux et de l'aérage, la surveillance exercée sur les ouvriers, l'accident et les opérations de sauvetage, l'état des lampes, le rapport médical, les victimes et leur état. Pour dégager la scène première de la catastrophe, le lieu de « l'explosion primitive⁷⁸ », il s'appuie :

- sur l'emplacement des cadavres et du matériel. Ainsi, *a contrario* d'un témoignage oral qui signale l'explosion dans le septième chantier :

« Mais on n'a trouvé aucun cadavre, et aucune lampe, ni dans cette taille ni dans celles qui sont léchées après elle par le courant d'air. Il est donc impossible d'attribuer l'explosion au gaz dont Demezy avait signalé la présence, et l'on ne doit pas attacher d'importance à cette déposition⁷⁹. »

- l'état ainsi que l'emplacement des cadavres et le plan d'aérage :

« On sait qu'en général les ouvriers qui se trouvent sur l'arrivée de l'air par rapport au lieu de l'explosion meurent brûlés tandis que ceux qui sont sur le retour d'air succombent à l'asphyxie⁸⁰. »

Et après avoir émis une hypothèse sur le lieu de l'explosion, « en haut du montage, près de la plaque d'accrochage, au point où on a découvert la lampe n° 476 et le cadavre de Perroz⁸¹ », il poursuit :

« On peut comprendre alors que Doncey n'ait pas succombé à l'asphyxie mais à ses brûlures [...] La plupart des cadavres et les plus cruellement brûlés ont été retrouvés dans le montage, qui étant en dehors du courant d'air principal, aurait été moins exposé aux effets des explosions secondaires, si la catastrophe avait commencé dans le chantier de Doncey⁸². ».

⁷⁶ H. Poincaré, « Un rapport d'accident d'Henri Poincaré », *Technique-Art-Science. Revue de l'Enseignement Technique*, 102, 1956, p. 44.

⁷⁷ Henri Poincaré (1854-1912) connu pour ses travaux de mathématiques, fût en effet ingénieur des mines ordinaire chargé du sous-arrondissement minéralogique de Vesoul en 1878 et 1879, après ses études à l'École des mines de Paris de 1875 à 1878.

⁷⁸ H. Poincaré, *op. cit.*, p. 48.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 48-49.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 49.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² *Ibid.*

Enfin, à l'appui de sa thèse, il convoque la lampe de mine⁸³ :

« On doit soupçonner la lampe 476 qu'on a trouvée à cet endroit d'avoir enflammé le gaz et déterminé la catastrophe. L'état de cette lampe confirme singulièrement ces soupçons. En effet la déchirure qu'on observe au bas du cylindre métallique est très nette et sa forme comme ses dimensions rappellent la section d'un pic des ouvriers, si bien qu'aucun mineur en la voyant n'a hésité à la reconnaître pour un coup de pic⁸⁴. »

Enfin, ayant déterminé la cause de l'explosion et le coupable, il convoque la « réputation » pour interpréter, dans une argumentation hybride⁸⁵, la catastrophe comme le résultat d'une maladresse :

« La catastrophe a été causée par la maladresse de Pautot qui a payé de sa vie un moment d'inattention. Cet homme n'était pas un mauvais ouvrier, et l'on n'avait jamais eu à se plaindre de lui, mais de pareilles imprudences sont souvent commises par les meilleurs mineurs⁸⁶. »

Au terme donc de ce croisement des lectures topographiques et légistes, surgit une lecture sociale à savoir l'attribution des causes qui débouche sur celle des responsabilités et éventuellement sur la mise au point de réglementations visant à discipliner les corps. Ainsi après la catastrophe décortiquée par Poincaré :

« La lampe Davy a été complètement abandonnée pour faire place à la Lampe Mueseler qui offre beaucoup plus de sécurité.

Un service spécial a été organisé pour le rallumage de ces lampes qui s'éteignent souvent. Un rallumeur a été placé près du puits, à l'entrée de l'air, et un petit manoeuvre, qui parcourt constamment les chantiers, lui rapporte les lampes éteintes.

La surveillance des lampes et des chantiers est d'ailleurs faite avec un redoublement de soins et d'activité⁸⁷. »

⁸³ Sur le rôle des lampes de mine comme objet auquel on délègue l'attribution des causes des catastrophes, cf. N. Barbe, « '...ce soleil qu'on disait qui ne venait pas' . De la lampe de mine et de ses compétences. Note de recherche », *Utinam. Revue de sociologie et d'anthropologie*, 13, 1995, p. 87-97.

⁸⁴ H. Poincaré, *op. cit.*, p. 49.

⁸⁵ Poincaré mêle le « scientifique » et le « politique » si l'on entend par là les relations des choses entre elles d'une part et les relations des hommes entre eux d'autre part.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ « Rapport mensuel de l'ingénieur principal du 1er janvier 1876 à juin 1880 », Arch. privées.

2.3. Rebrancher les corps sur le réseau productif

Utilisé comme l'un des points d'appui de la refiguration⁸⁸ des scènes premières des catastrophes, le corps est outil de l'imposition d'un sens à une situation. L'ouvrier devenu un cadavre déshumanisé par l'opération légiste est examiné avant de redevenir une victime humaine, responsable ou non de son funeste destin. Débranché du réseau productif durant un instant pour être branché sur le système interprétatif des médecins et des ingénieurs, tout à la fois déshumanisé par le médecin qui donne les causes de la mort et ré-humanisé par l'ingénieur qui reconstruit des actions humaines⁸⁹, le corps devient à nouveau un objet productif servant de point d'appui cette fois à la mise au point de nouvelles réglementations. S'appuyant ainsi sur les corps et les savoir qui s'y attachent, le pouvoir prend en charge ici non seulement la reconstitution de la scène de la mort mais aussi l'organisation consécutive de la vie des mineurs par le jeu de « technologies de la discipline⁹⁰. » Jeu qu'il a battu et redistribué seul... à moins que des lectures ordinaires⁹¹ ne viennent lui disputer la lecture et la qualification des corps. Mais c'est une autre histoire.

3 Retour

Revenons donc à notre point de départ et à ce constat d'oubli dressé par Roger Cornu. Nous avons distingué deux régimes dans les écritures de la mine considérées. Les écritures épaisses visent à définir un collectif -« la mine »- et à l'inscrire dans une temporalité relativement étendue⁹², que cette épaisseur soit le fruit d'un travail civique

⁸⁸ Cf. P. Ricoeur, *Temps et Récit. Le Temps raconté*, Paris, Seuil, 1991.

⁸⁹ D'une manière assez plaisante, alors qu'une certaine sociologie a longtemps négligé les objets, nous avons à faire ici à des hybridations du corps par lesquelles il devient, parce qu'il n'est plus considéré comme humain, un objet jouant un rôle dans les interactions sociales.

⁹⁰ M. Foucault, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France. 1976*, Paris, Gallimard, Seuil, 1997, p. 225.

⁹¹ Dans le sens où l'emploie Michel de Certeau à savoir des lectures effectuées par « ceux qui n'ont pas appris ou qui refusent le savoir des « grands », des puissances et des dominations ». P. Mayol, « Michel de Certeau, l'historien et la culture ordinaire », *Esprit*, 283, 2002, p. 193.

⁹² Le XIXe siècle par exemple pour Rolande Trespé.

ou romanesque, de l'objectivation statistique ou de l'intégration monographique. Se déployant dans une temporalité événementielle et un espace singulier, l'écriture pratique construit, par refiguration, un sens à une situation particulière, en pratiquant une nomination propre.

Dans un cas il s'agit bien de désindexer des observations particulières, dans un autre de démêler la singularité d'une situation pour la rendre intelligible. Ici le corps n'est que prétexte informatif voire simple indicateur, là ressource pour une pluralité de significations. Épaisseur de l'écriture du Corps/épaisseur des corps dans l'écriture...

4 Bibliographie

Barbe (Noël), « ... « ce soleil qu'on disait qui ne venait pas ». De la lampe de mine et de ses compétences. Note de recherche », *Utinam. Revue de sociologie et d'anthropologie*, 13, 1995, p. 87-97.

Barbe (Noël), « Quelques réflexions d'un ethnologue sur les savoir-produire industriels », *Cahiers du travail social*, 32, 1996, p. 47-53.

Barbe (Noël), « La mobilisation des objets et des hommes : lampes de mine et registres de justification des catastrophes : le bassin minier de Haute-Saône » in : Jean-Claude Rabier (ed.), *Formes de mobilisation dans les régions d'activités minières. Actes du Colloque International de Béthune 24, 25, 26 mai 2000*, Lille, IFRESI, 2002, p. 291-296.

Bennington (Geoffrey), Derrida (Jacques), *Jacques Derrida*, Paris, Seuil, 1991.

Berthelot (Jean-Michel), « Corps et société (Problèmes méthodologiques posés par une approche sociologique du corps) », *Cahiers internationaux de Sociologie*, 74, 1983, p. 119-131.

Boltanski (Luc), Thévenot (Laurent), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

Callon (Michel), Rabeharisoa (Vololona), « De la sociologie du travail appliquée à l'opération chirurgicale : ou comment faire disparaître la personne du patient ? », *Sociologie du travail*, 1999, 41, p. 143-162.

- Chateauraynaud (Francis), Torny (Didier), *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1999.
- Caustier (Eugène), *Les entrailles de la terre*, Paris, Vuibert et Nony, 1902.
- Conein (Bernard), Dodier (Nicolas), Thévenot (Laurent) (eds.), *Les objets dans l'action : de la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1993.
- Cornu (Roger), « Mon corps c'est ma mémoire », *Les Territoires du Travail*, 1, p. 87-94.
- Dagognet (François), Nathan (Tobie), *La mort vue autrement*, Le Plessis-Robinson, Institut Synthélabo, 1999.
- Dalloz (Édouard), *De la propriété des mines et de son organisation légale en France et en Belgique. Étude suivie de recherches sur la richesse minérale et la législation minière des principales nations étrangères*, Paris, Dunod, 1862.
- Derrida (Jacques), *De la grammatologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1967.
- Dodier (Nicolas), « Les appuis conventionnels de l'action. Éléments de pragmatique sociologique », *Réseaux*, 62, 1993, p. 63-85.
- Fabiani (Jean-Louis), Theys (Jacques) (eds.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1987.
- Foucault (Michel), *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990.
- Foucault (Michel), « Préface » in : *Dits et écrits I. 1954-1975*, Paris, Gallimard, 2001, p. 187-195.
- Foucault (Michel), « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France, 1976*, Paris, Gallimard, Seuil, 1997.
- Ginzburg (Carlo), *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, Paris, Flammarion, 1989.
- Latour (Bruno), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte, 1991.
- Latour (Bruno), « Note sur certains objets chevelus », *Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie*, 27, 1995, p. 21-36.

- Louahala-Souchon (Myriam), *Mines et mineurs Montcelliens. La mine et le corps du mineur*, Le Creusot, Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne/Ecomusée de la communauté urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines, 1993.
- Le Breton (David), *La sociologie du corps*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- Mauss (Marcel), *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950.
- Mayol (Pierre), « Michel de Certeau, l'historien et la culture ordinaire », *Esprit*, 283, 2002, p. 191-205.
- Mitterrand (Henri), « Chronotopies romanesques : Germinal », *Poétique*, 1990, 81, p. 89-103.
- Nathan (Tobie), *Nous ne sommes pas seuls au monde*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil, 2001.
- Poincaré (Henri), « Un rapport d'accident d'Henri Poincaré », *Technique-Art-Science. Revue de l'Enseignement Technique*, 102, 1956, p 43-51.
- Ricoeur (Paul), *Temps et Récit. Le Temps raconté*, Paris, Seuil, 1991.
- Roth, Catherine, *Bois de mine. Ethnographie d'un chantier d'abattage dans les mines de charbon en Lorraine*, Sarreguemines, Éditions Pierron. 1997.
- Trempé (Rolande), « Travail à la mine et vieillissement des mineurs au XIXe siècle », *Le mouvement social*, 1963, 124, p. 131-152.
- Verne (Jules), *Les Indes Noires*, Paris, Librairie Générale Française, 1992.
- Vibert (Charles Albert), *Précis de médecine légale*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1853.
- Zola (Émile), *Carnets d'enquêtes. Une ethnographie inédite de la France*, Paris, Plon, 1986.
- Zola (Émile), *Germinal*, Paris, Presses Pocket, 1990.